



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1895

Texte de la question

LOI D'ORIENTATION POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Guy Geoffroy.

M. Guy Geoffroy. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Assemblée nationale va engager, cet après midi, l'examen d'un projet de loi qui, pour notre majorité et, probablement, pour notre pays, répond à une attente considérable. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Au terme de près de deux années de réflexion intense, partout dans le pays et dans cette assemblée également, il s'agit en effet de satisfaire, par un texte d'orientation, de programmation et de clarification, les nombreuses attentes qui s'expriment quant à la capacité de notre système éducatif d'assurer la réussite de tous les élèves.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Eh oui !

M. Guy Geoffroy. Ce projet de loi est le fruit de ce lent, patient et efficace travail de maturation auquel le Gouvernement nous a invités. Monsieur le ministre, votre majorité est fière d'être à vos côtés pour le porter *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)* et en faire le texte fondateur pour l'avenir de l'école de notre pays dans les quinze ans à venir.

Au moment d'aborder ce texte, et alors que beaucoup de contrevérités, d'inexactitudes et d'approximations ont été proférées,...

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de poser votre question.

M. Guy Geoffroy. ...pourriez-vous indiquer quelles sont les priorités que vous souhaitez voir la représentation nationale confier à l'école de notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, il n'est pas aisé de réformer l'école. Et cela n'est pas anormal, si l'on veut bien considérer que l'école est au point de rencontre de toutes les fractures et de tous les espoirs de notre société.

Le Gouvernement a écouté les Français à travers le grand débat qu'il avait organisé, et a retenu l'essentiel des propositions qui ont été faites par la commission présidée par M. Thélot, auquel je tiens à rendre hommage à cette occasion. Il vous propose aujourd'hui d'engager la discussion sur un texte qui contient de puissants leviers de transformation de notre système scolaire *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains)* avec pour seul objectif d'introduire plus de justice dans un système qui s'abrite derrière des grands principes mais qui, en réalité, développe depuis des années des inégalités de plus en plus criantes et insupportables. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Gilbert Biessy. Avec votre texte, vous allez aggraver ces inégalités !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En raison de l'immobilisme auquel nous avons été condamnés depuis de nombreuses années en matière d'éducation

(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains), notre système n'a cessé de sécréter toujours plus d'échec et d'exclusion. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) Qui peut aujourd'hui nier que les objectifs fixés par la loi de 1989 en matière de réussite au baccalauréat n'ont jamais été atteints ? Qui peut aujourd'hui nier que le système exclut, chaque année, près de 150 000 jeunes simplement parce que personne ne veut rien changer à l'organisation de l'école ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Eh bien, nous allons, pour la première fois, définir les priorités de notre système éducatif à travers le socle de connaissances. Nous allons, pour la première fois également, mettre massivement en place un système de soutien tendant à individualiser la pédagogie en fonction des capacités des élèves. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. André Chassaigne. Avec quels moyens ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous allons aussi proposer un dispositif permettant - enfin ! - à nos enfants d'apprendre, et surtout de parler, deux langues étrangères. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Enfin, nous allons rénover en profondeur l'organisation de l'école, en améliorant la formation des enseignants et en apportant une solution au lancinant problème du remplacement des enseignants absents. Mesdames et messieurs les députés, avec le débat qui s'ouvre, vous allez pouvoir défendre un projet de justice. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* Vous allez aussi pouvoir constater qu'il n'y a pas d'alternative globale crédible à ce texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1895

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 février 2005